



Autorisation de travail à domicile

Par **severinemusaction**, le **20/07/2009** à **16:06**

Bonjour, rnJ'ai été sélectionnée pour un poste en réception d'appels à domicile pour une grande société. J'ai cependant besoin de l'autorisation écrite de mon bailleur pour travailler à domicile. L'agent immobilier qui le représente m'a simplement répondu que mon bail ne pouvait être transformé en bail mixte et que mon seul droit était d'avoir le siège social à domicile. rnrnJe compte leur répondre que le bail n'a pas besoin d'être modifié étant donné que je ne vais pas recevoir de public et que je ne suis pas à mon compte mais salariée. rnrnJ'ai vraiment besoin de savoir rapidement comment faire, quels sont les risques et les possibilités, je dois répondre demain matin à mon futur employeur, si je n'ai pas cette autorisation, je ne pourrais pas travailler. rnAidez-moi SVP. rnCordialement rnSéverine